



16ème législature

Question N° : 1374	De M. Sébastien Chenu (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > institutions sociales et médico sociales	Tête d'analyse > Revalorisation égalitaire des professionnels de santé	Analyse > Revalorisation égalitaire des professionnels de santé.
Question publiée au JO le : 20/09/2022 Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4741		

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les invisibles de la Ségur. Si le nom échappe à M. le ministre, ce sont les professions écartées, les déshérités du régime de Ségur. Et il doit s'agir d'un nom qui échappe à M. le ministre, car, pour des raisons obscures, ils ne leur a pas été accordé la revalorisation salariale qui leur est pourtant bien méritée. Ces catégories professionnelles délaissées ne manquent pas à l'appel ; on n'oubliera pas notamment les services funéraires durant les plus hauts pics de la pandémie, au plus proche du virus, dans un rythme de travail effréné, sans reconnaissance quelconque. Aujourd'hui, il faut porter l'attention sur les filières logistiques et administratives, qui ne cessent de déplorer l'état actuel et à juste titre. Saisi par ces dernières, M. le député reste sidéré par le manque d'équité qui les frappe. Il est impossible de négliger la nécessité de ces services ; quelle institution saurait-elle tourner sans logistique ou administration alors que ses activités explosent ? Aucune. Dès lors, quel principe justifie cette exclusion volontaire ? Aucun. Est-il acceptable que certains travaillent d'arrache-pied sans être reconnus et récompensés ? Difficile de dire oui. M. le ministre doit bien comprendre aussi les effets pervers de ce manque d'équité. Les agents logistiques et administratifs doivent redoubler leurs efforts comme leurs collègues qui bénéficient d'une revalorisation à laquelle ils n'ont pas droit. Imaginer l'impact sur le bien-être au travail, le sentiment d'injustice et l'érosion de la cohésion dans les institutions de santé que cela induit. Enfin, ceci advient dans un contexte évident de flambée des prix, de précarité qui provigne et de pouvoir d'achat qui s'étirole. Dans un contexte où les oubliés du Ségur font tenir sans répit à bout de bras les institutions du soin, elles-mêmes toujours ébranlées par le covid et désormais la variole du singe. Un complément de traitement indiciaire serait une moindre récompense. C'est donc saisi par certains sur un problème au caractère clairement général qu'il l'invite à rectifier une mesure injustement discriminatoire et à inclure les professions des filières logistiques et administratives dans le Ségur ; il lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est au premier rang de la feuille de route du Gouvernement qui entend agir sur l'ensemble des leviers d'attractivité (accès à la formation continue, amélioration des conditions de travail et lutte contre la sinistralité, soutien à une politique salariale attractive). Des mesures exceptionnelles en faveur des professionnels du champ sanitaire et d'une partie du champ médico-social ont été consenties par le Gouvernement en réponse à la crise sanitaire. L'ensemble des mesures du Ségur de la Santé de juillet 2020, représente, au-delà des revalorisations salariales, 12 milliards d'euros en 2022. Suite à la conférence

des métiers sociaux de février 2022, le Gouvernement à travers son Premier ministre Jean Castex, a étendu les revalorisations consenties dans le Ségur pour tous les personnels soignants et accompagnants éducatifs et sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), dans le cadre de la mission menée par Michel Laforcade. C'est ainsi qu'1,3 milliards d'euros supplémentaires ont permis d'étendre les 183 euros à la filière socio-éducative et réserver 500 M€ pour converger vers une convention collective unique. Ainsi, la revalorisation salariale équivalente à 183 € net par mois bénéficie depuis avril 2022 aux professionnels de la filière socio-éducative des ESSMS des secteurs publics et privés, qui sont chargés, aux côtés des soignants, de l'accompagnement des personnes dans les différents secteurs de l'intervention sociale. Ces mesures ont fait l'objet de travaux préparatoires qui ont largement associé l'Association des Départements de France, les partenaires sociaux et les associations. Le choix de prioriser l'extension des accords du Ségur de la santé aux personnels soignants, aux accompagnants éducatifs et sociaux et aux professionnels exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif, correspond à un travail de ciblage qui a été fait à un instant T et dans des conditions évidentes de crise sanitaire. Il y a eu, en effet, des décisions de revalorisation exceptionnelles pour des métiers qui répondent à une logique et sur des périmètres sur lesquels le Gouvernement ne reviendra pas. Des métiers en tension faisant face à des enjeux d'attractivité importants et nécessitant une action prioritaire de la part des pouvoirs publics bénéficient aujourd'hui d'un réel gain d'attractivité quant aux rémunérations proposées. Pour autant, l'enjeu de l'attractivité de ces métiers, mis en exergue en période de crise sanitaire, ne se résume pas à ces seules revalorisations. Le Gouvernement entend mener une action en profondeur afin de garantir l'égalité de traitement de tous les professionnels du secteur et améliorer durablement son attractivité. La revalorisation du point d'indice de la fonction publique, qui concerne l'ensemble des fonctionnaires, notamment ceux exerçant au sein des ESSMS, a constitué une première réponse pour garantir le maintien du pouvoir d'achat de ces professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes accueillies. Le Gouvernement souhaite également que les partenaires sociaux puissent négocier une mesure équivalente dans la branche de l'action sanitaire et sociale qui sera financée par les pouvoirs publics. Par ailleurs, la conférence des métiers a été l'occasion de rappeler la nécessité de mettre en place un nouveau cadre conventionnel dans la branche du secteur sanitaire et social avec l'objectif de parvenir dans les meilleurs délais à la négociation d'une nouvelle convention collective unique, compte tenu des caractéristiques particulières de l'emploi dans le secteur social et médico-social. Pour soutenir le projet de convergence et de modernisation du cadre conventionnel de branche sur le secteur sanitaire et social privé à but non lucratif, une enveloppe de 500 millions d'euros a été annoncée. Les modalités de délégation seront expertisées en lien avec les départements, en fonction de l'avancée des négociations. Ce travail mené par les partenaires sociaux et impulsé par les pouvoirs publics, permettra de résoudre des difficultés largement établies qui structurellement freinent l'engagement de l'ensemble des professionnels dans ce secteur. Enfin, lors de la conférence des métiers du 18 février 2022, le Premier ministre a souhaité que soit installé un « Comité des métiers socio-éducatifs » pour organiser dans la durée un pilotage dynamique et resserré des différents chantiers pour les métiers du social.